



collectif français pour l'éducation à l'environnement
vers un développement durable

Propositions pour le Grenelle de l'environnement

- 27 Juillet 2007 -

Le CFEEDD propose des pistes d'actions, issues de la plaquette « 10 propositions en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable ».

Les propositions du CFEEDD pour le Grenelle de l'environnement sont présentées ici par ordre de priorité.

1. EMPLOI

* Mettre en œuvre un important dispositif favorisant l'emploi en matière d'EEDD (éducation à l'environnement vers un développement durable).

* **Reconnaître officiellement le métier d'éducateur à l'environnement** par son inscription à l'INSEE dans le champ de l'économie sociale et dans le ROME.

* Créer une **filière professionnelle** structurée impliquant les ministères : Ecologie, développement et aménagement durables, Education nationale, Recherche et enseignement supérieur, Santé, jeunesse et sports, Agriculture. Développer le système d'unités de formation capitalisables. Un **système d'équivalence entre les différents ministères** est nécessaire.

L'employeur particulièrement visé pour développer l'emploi dans l'EEDD est en priorité **l'association environnementaliste ou généraliste** de petite taille et bien ancrée dans le territoire. L'EEDD doit irriguer l'ensemble de la société et prendre le plus de points d'appui possible dans le corps social par le biais de sa présence dans les associations (80% des français font confiance aux associations dans le cadre de la lutte pour un meilleur environnement).

Les collectivités locales et l'ensemble des partenaires habituels engagés pour le développement de l'EEDD dans les territoires devront être invités, à leur juste place, dans cette dynamique de développement de l'emploi lié à l'EEDD. Les modalités sont à définir entre les 4 sphères de partenaires concernés : Autorité publique centrale, Autorités publiques locales, Société civile, Entreprises.

2. FORMATION DE LA POPULATION

Nous devons viser la formation de **l'ensemble de la population tout au long de la vie**. Des **modules « environnement »** doivent être inclus dans chaque formation.

Nous avons à conduire deux démarches de front : former l'ensemble de la population et former les professionnels de l'éducation à l'environnement.

Décloisonnement, échanges, connaissances, compréhension, appropriation, action sont les maîtres mots des formations destinées aux professionnels de l'éducation et de l'environnement, elles doivent pouvoir augmenter les potentialités de construire des partenariats.

Les formations au développement durable organisées en partenariat favoriseront la rencontre des acteurs du territoire : élus, techniciens des collectivités, enseignants, agents des ministères, bénévoles et salariés des associations, personnel des entreprises.

Ces formations devront s'appuyer sur plusieurs principes : acquisition de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences, **mixité des publics accueillis dans les stages**, développement de la coopération et mise en œuvre de synergies. Le principe de similitude qui consiste à mettre les stagiaires dans la même démarche que celle qu'ils auront à mettre en œuvre ensuite pourrait être retenu.

Ces formations sont tant initiales que continues. Elles concernent aussi bien les acteurs professionnels que les acteurs volontaires.

3. FINANCEMENTS

L'EEDD qui doit être considérée comme une **activité d'intérêt général** doit bénéficier de financements suffisants pour pouvoir se développer dans toutes les unités territoriales.

* Créer des fonds de financement de l'EEDD à tous les échelons de territoire : une partie de la taxe carbone ou de toute autre **taxe écologique doit être affectée à l'EEDD** (idée du Président de la République), une partie de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles peut être affectée à l'EEDD.

* Exonération de la taxe sur les salaires pour les emplois EEDD.

* Contribuer au financement du fonctionnement des associations et de leurs réseaux.

4. INSTANCES DE CONCERTATION

Pour prendre sa place dans la société, l'EEDD doit être portée dans tous les lieux de discussion par les experts qui sont actifs dans les associations spécialisées. Tous les lieux où s'élaborent de façon concertée les politiques publiques, en particulier les politiques d'environnement, doivent être ouverts aux acteurs de l'EEDD.

* **Mettre en place systématiquement un volet éducatif pour chaque politique publique** (loi, décret, arrêté, circulaire...). Les acteurs de l'EEDD participeront à sa construction et à sa mise en œuvre.

Chaque mesure concernant l'environnement doit être accompagnée d'un programme pédagogique construit avec l'Etat et l'ensemble des partenaires avec des spécialistes de l'EEDD.

L'ensemble des lieux de concertation et en particulier ceux concernant l'éducation, la formation et l'information doivent être ouverts aux acteurs de l'EEDD : conseil économique et social, conseils économiques et sociaux régionaux, commissions paritaires ...).

5. EDUCATION NATIONALE

Assurer une **reconnaissance des éducateurs à l'environnement associatifs dans le système scolaire**. Encourager et aider les partenariats avec les associations qui proposent un projet en accord avec ceux des enseignants.

L'EEDD devra être un **contenu obligatoire de la formation des personnels** de l'Education nationale. L'organisation spatiale, temporelle, matérielle et le règlement intérieur des établissements scolaires et des écoles devront prendre en compte l'EEDD. Il en est de même pour toutes les installations et structures adjointes aux établissements et écoles (restauration scolaire, équipement sportif...).

* Mettre en place au moins une **journée banalisée** par classe et par an sur l'EEDD dans le primaire et dans le secondaire.

* **Evaluer l'EEDD**. Cette épreuve pourra être, par exemple pour le bac, un oral accompagné d'un dossier constitué depuis la seconde, devant un enseignant et un partenaire de l'EEDD.

* Développer un volet EEDD dans chaque **projet d'établissement**.

* Relancer les **classes d'environnement**.

* Créer des postes de **conseillers pédagogiques en EEDD**.

6. EUROPE ET INTERNATIONAL

Donner aux acteurs associatifs français de l'EEDD les moyens d'assurer leur présence dans les dynamiques européennes et internationales.

Permettre la présence des **acteurs de l'EEDD dans les ONG en relation avec les Nations Unies**.

Reconnaissance des acteurs associatifs de l'EEDD par le ministère des Affaires étrangères.

Pour réactions et commentaires

Roland Gérard

co-Président du CFEEDD

04 67 06 18 66 / 06 07 38 31 35

roland.gerard@ecole-et-nature.org

LISTE DES MEMBRES DU CFEEDD

1. Alterre Bourgogne
2. Bergerie Nationale de Rambouillet
3. Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives – CEMEA
4. Centre d'Etude du Milieu et de Pédagogie Appliquée du Ministère de l'Agriculture - CEMPAMA
5. Citephile
6. Confédération Nationale des Foyers Ruraux - FNFR
7. Eclaireuses et Eclaireurs de France
8. Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques – FCPE
9. Fédération Générale des Pupilles de l'enseignement public - FG PEP
10. Fédération nationale des clubs "Connaître et Protéger la Nature"- FCPN
11. Fédération Nationale des Francas
12. Fédération Nationale Léo Lagrange
13. Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme - FNH
14. Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France - FPNRF
15. Fédération Syndicale Unitaire - FSU
16. Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique – SGEN CFDT
17. Fédération Unie des Auberges de Jeunesse - FUAJ
18. Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe - FEEE
19. France Nature Environnement - FNE
20. Graine Poitou-Charentes
21. Groupe de Recherche sur l'Eco-Formation – GREF
22. Groupement International des Fermes d'Animation Educatives – GIFAE
23. Institut Coopératif de l'Ecole Moderne – ICEM
24. Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement - IFREE
25. Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement – IFFO-RME
26. La Jeunesse au Plein Air - JPA
27. Ligue Française de l'Enseignement - LFEEP
28. Nausicaa
29. Office National des Forêts – ONF
30. Planète Sciences - ANSTJ
31. Réseau Ecole et Nature - REN
32. Réseau Education à l'Environnement pour un Développement Durable de l'enseignement agricole
33. SILVA, Arbres, Forêts, Sociétés
34. Sup Agro Florac
35. Syndicat National des Enseignants de Second degrés - SNES
36. Syndicat National de l'Enseignement Supérieur -SNESUP
37. Syndicat National des Instituteurs, professeurs des écoles - SNUIPP
38. Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement - UNCPIE
39. Union nationale des syndicats autonomes - UNSA éducation